

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 octobre 2023**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à 20 heures, le Conseil Municipal
En exercice : 11 légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence
Présents : 11 de Monsieur Christian EXCOFFON, Maire.
Excusés : 0
Absents : 0
Votants : 11
Date de la convocation : 03/10/2023

Présents : Denis BOURGEOIS ROMAIN, Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Laetitia SOCQUET-JUGLARD, Jérémie MONGELLAZ, Dominique TEYPAZ, Thierry TEYPAZ, Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Loup MARTIN, Gérard VIALLIS, Marie-José LIGOUZAT.

A été élu secrétaire de séance : Jean-Loup MARTIN

Délibération n° 2023-D47 – Election des adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,
Vu la délibération n°2023-D46 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3.

Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Jean-Luc REBORD : 10 (dix) voix

M. Jean-Luc REBORD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Denis BOURGEOIS-ROMAIN : 11 (onze) voix

M. Denis BOURGEOIS-ROMAIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20231010-2023-D47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023

Publication : 12/10/2023

- Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- **M. Thierry TEYPAZ : 10 (dix) voix**
- **M. Gérard VIALIS : 1 (une) voix**

M. Thierry TEYPAZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le Maire,
Christian EXCOFFON



Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdit.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20231010-2023-D47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023

Publication : 12/10/2023